

SSIAP 1

Formation INTRA / INTER

Fiche actualisée le 1/12/2021

Arrêté du 2 Mai 2005 CONSOLIDE

Formacode 42811

Veille réglementaire UFACS - www.ufacs.org

Référent handicap : Bénédicte COLLELA

PUBLIC CONCERNE

> Toute personne majeure visant à devenir Agent de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie en ERP et IGH. . .

PRE REQUIS

- > Être majeur
- > PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité
- > Satisfaire à une évaluation pédagogique test B1
- > Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois -APTE-
- > Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

MODALITE

- > Présentiel
- > de 9H à 17h
- > du lundi au vendredi

LIEU DE FORMATION

- MASSY*** > 12 Rue du Saule Trapu
91300 MASSY
 - CALAIS** > 98 Ter Av. Louis Blériot
62100 CALAIS
 - MARSEILLE*** > 131 chem Bourrely
13015 MARSEILLE
- NOMBRE DE STAGIAIRES**
- MINI > 4 stagiaires
 - MAXI > 12 stagiaires

METHODE PEDAGOGIQUE

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.
Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.
Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...



ACCES PMR / PSH

-* Sauf AGENCE CALAIS

67 H
+ 3H d'examen

PROGRAMME

- 1 – LE FEU ET SES CONSEQUENCES – 6h00
Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.
- 2 – SECURITE INCENDIE – 17h00
Connaître les principes de la réglementation incendie dans les E.R.P et les I.G.H
- 3 – INSTALLATIONS TECHNIQUES – 9h00
Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

- 4 – ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE – 18h00
Connaître les limites de son action
Effectuer l'extinction des feux naissants
- 5 – CONCRETISATION DES ACQUIS – 17h00
Visites applicatives
Mise en situation d'intervention
- 6 – EXAMEN – 3H

TARIFS

1092€ TTC - 910 € HT
8200€ HT - Tarif Groupe

FINANCEMENT



CONDITIONS DE CERTIFICATIONS

L'examen SSIAP 1 se caractérise par :

- Epreuve écrite : QCM de 30 questions > Durée 30 minutes
- Epreuve pratique : Réalisation d'une ronde avec des anomalies et découverte d'un sinistre > Durée 15 minutes

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves,

le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- *PC Sécurité entièrement équipé
- *SSI, système de vidéosurveillance, appareils émetteur récepteur,...)
- *Matériels d'extinction incendie (extincteurs, RIA, bac à feux, sprinklers...)
- *Mannequins d'entraînement secourisme
- *Salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m²

100%

Taux de réussite EXAMEN*

94.5%

Taux de satisfaction*

*Source questionnaire d'évaluation au 01/12/2021